PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 avril à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2025

Secrétaire : M. LE BRAS André

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BOURDIER Olivier, M. BIGOT Florent, Mme PLAIRE Alégria, M. POISSON Eric,, M. GREMILLET Julien

Absentes : Mme EUZENAT Annick, Mme LUNEAU Véronique.

Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion du 18 mars 2025.

- **DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV POUR L'ACHAT DU FOUR MIXTE DE LA SALLE POLYVALENTE** :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 21 janvier 2025 il a été décidé de procéder à l'achat d'un four mixte 7 niveaux, marque EKA, d'occasion avec une garantie de 6 mois, livraison et montage compris pour un montant de 2 100.00€ HT soit 2 520.00 € TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département, la subvention ACTIV susceptible d'être accordée pour cet achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

08 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Autorise le Maire à demander la subvention ACTIV du Département pour cette acquisition.

- **DEVIS ENTREPRISE QUALIPRO POUR CREATION D'UN FOSSE** :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des fortes pluies tombées en automne et hiver 2024 les terrains situés au lieu-dit « les prés de bordereau » sont restés inondés très longtemps.

Afin d'essayer de remédier au problème, il a en sa possession 2 devis de l'entreprise QUALIPRO pour la création d'un fossé .

- terrassement fossé sans évacuation de la terre (431 ml) fourniture et pose tubes annelés diamètre 300 + callage en gravier (10), création d'une tête de buse en béton (2)
Pour un montant de 6 942.10 € HT soit 8 330.52 € TTC

- fourniture et pose tubes annelés diamètre 300 + callage en gravier (400 ml), création d'une tête de buse en béton (2), terrassement fossé (41 ml), fourniture et pose d'un regard béton fond plat avec dalle réductrice et tampon font (2)
Pour un montant de 15 412.10 € HT soit 18 494.52 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

08 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Donne son accord pour la réalisation des travaux mentionnés dans le devis à 8 330.52 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de l'Association Foncière de Cuhon propose de prendre à sa charge les travaux pour un montant de 6 942.10 € HT.

Le Maire informe également que pour la réalisation de ces travaux il sera nécessaire de procéder au bornage et à l'achat d'une bande de terrain de 4 m de large sur 430 m de long environ à M. et Mme CHICARD Gilles et Michèle propriétaires de la parcelle ZO 166 au prix fixé entre 0.50 et 1 € le m2.

L'information sera également donnée aux propriétaires situés de l'autre côté du fossé concernant les bandes enherbées qui devront être créées.

- **RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN INTERIM POUR BESOIN OCCASIONNEL :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis d'embauche distribué dans les boîtes aux lettres concernant un agent technique en Intérim il a reçu 6 candidatures dont 1 hors commune.

Une présélection a été faite avec les 2 adjoints et 2 personnes ont été convoquées pour un entretien le 25 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

08 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Décide de retenir la candidature de M. GIRAUX Jean-Patrick domicilié à Cuhon pour la période de mai à octobre 2025 inclus.

- **Mme MEUNIER Brigitte : DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZK 277 QUI PERMET L'ACCES A SON HABITATION** :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition de la parcelle ZK 277 d'une contenance de 2 a 90 ca, de la part de Mme MEUNIER Brigitte ; parcelle qui permet l'accès à son habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

08 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Décide de vendre à Mme MEUNIER Brigitte la parcelle ZK 277 de 2 a 90 ca au prix de 0.90 € le m2 soit 261.00 €. Les frais de notaire sont à la charge de Mme MEUNIER.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

- **CONSORTS POISSON : PARCELLE AA N° 03** :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les consorts POISSON ont procédé au bornage de leur parcelle cadastrée AA N° 03 en fin d'année 2023.

Lors de ce bornage il apparait que la première borne située à gauche du champ se trouve sur le chemin communal qui jouxte cette parcelle.

Messieurs POISSON Eric et Thierry se sont déplacés en Mairie afin de trouver une solution pour que le bornage soit respecté.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

08 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Propose aux consorts POISSON d'acquérir une partie de la parcelle AA N° 03 afin que le chemin puisse être conservé à sa place. Un bornage sera nécessaire ce qui va permettre de connaître la surface à acheter au prix de 0.90 € le m2. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune.

- **ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 08 MAI 2025** :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie commune du 08 mai 2025 aura lieu cette année à Cuhon à 12H.

Il se charge de l'organisation du vin d'honneur ; la participation des enfants de l'école de Cuhon est souhaitée.

- **QUESTION DIVERSE** :

- La Pousse : Proposition d'animation durant l'été 2025 :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Centre socioculturel la Pousse qui souhaite se déplacer, durant l'été 2025, une journée sur la commune pour proposer des animations sportives, culturelles et diverses en direction de toutes les tranches d'âges (de 4à 17ans, pour les familles et pour les seniors)

Le Conseil Municipal donne son accord afin de se mettre en relation avec La Pousse et définir une date.

